



Dafflon Hubert, Ducotterd Christian

Quel avenir pour la zone d'activités de Bertigny-Ouest ?

Cosignataires : -

Date de dépôt :

11.01.19

DAEC/DEE

Dépôt

Depuis de nombreuses années, le secteur d'activités de Bertigny-Ouest est identifié dans les différents outils d'aménagement du territoire et de promotion économique comme une zone stratégique d'importance cantonale. Le fait que les terrains sont propriété de la Bourgeoisie de la Ville de Fribourg, donc en mains proches des collectivités publiques, rend ces terrains particulièrement propices à la mise en œuvre d'une politique foncière active afin d'attirer de nouvelles entreprises sur sol fribourgeois.

La mise en consultation publique du nouveau plan directeur cantonal, le 6 novembre 2017, confirme la stratégie d'affecter ces terrains à l'activité économique.

Cependant, depuis plusieurs mois, les communications successives et ambiguës du Conseil d'Etat sèment le doute quant à l'affectation finale de ces terrains. Celles-ci font craindre que la volonté du canton ne soit plus de faire de la politique foncière active et de viser l'implantation de nouvelles sociétés, mais plutôt de garantir une mixité de la zone pour l'habitat et les activités économiques. L'accent étant avant tout et de toute évidence mis sur l'habitat au vu des récentes prises de position de la DAEC ci-après :

- > le 22 décembre 2017, par communiqué de presse¹, la DAEC annonce sa volonté de construire un quartier mixte durable de 20'000 à 30'000 nouveaux habitants.
- > le 11 juillet 2018, par communiqué de presse², la DAEC informe sur l'avancée du projet. Dans les *FN*³ du 12 juillet 2018, le Directeur de l'AEC répète sa volonté d'accueillir 20 à 30'000 nouveaux habitants alors que le Directeur des finances explique vouloir financer la couverture avec la plus-value sur les terrains adjacents.
- > dans *La Liberté* du 11 octobre 2018, alors que la commune de Villars-sur-Glâne exprime son inquiétude quant à la suppression éventuelle de la zone d'activités pour la remplacer par du logement, le Directeur de l'AEC s'exprime en ces termes : « les deux tiers des 150'000 emplois fribourgeois ne s'exercent pas en zones d'activités mais en zones mixtes, de villes ou de villages. Et, les trois quarts d'entre eux appartiennent au secteur tertiaire. Or, les acteurs de ce dernier n'aiment guère être situés à côté des usines du secondaire. Les sites d'activités dits urbains doivent donc inclure une notion de mixité, comprenant une part d'habitat. C'est pourquoi le projet de couverture autoroutière Chamblieux-Bertigny s'inscrit dans cette logique-là ».

¹ <https://www.fr.ch/daec/territoire-amenagement-et-constructions/permis-et-autorisations/chamblieux-bertigny-letat-de-fribourg-et-lofrou-signent-la-convention-pour-la-construction-de-la-couverture-autoroutiere>

² <https://www.fr.ch/daec/territoire-amenagement-et-constructions/permis-et-autorisations/le-comite-de-pilotage-prend-connaissance-des-prochaines-etapes-du-projet-chamblieux-bertigny>

³ <https://www.freiburger-nachrichten.ch/kanton/wichtig-fur-die-interessen-des-kantons>

Parallèlement, le plan directeur cantonal, au cours de son élaboration, connaissait une évolution dans sa définition des zones d'activités, notamment en ce qui concerne les secteurs stratégiques, en introduisant une notion de *secteurs stratégiques urbains*. Il prévoyait entre autres critères :

- > **Novembre 2017** : être destinés aux entreprises industrielles ou de services à forte valeur ajoutée ;
- > **Juillet 2018** : être destinés aux entreprises industrielles ou de services à valeur ajoutée, à l'exception des secteurs stratégiques urbains, pour lesquels une mixité des activités est autorisée ;
- > **Octobre 2018** : être destinés aux entreprises industrielles ou de services à valeur ajoutée, à l'exception des secteurs stratégiques urbains, pour lesquels une mixité est autorisée ;

On constate non seulement un glissement en termes qualitatifs des entreprises pouvant être accueillies, mais également une modification du type de zone. En quelques mois, on est passé d'une zone stratégique destinée aux entreprises à haute valeur ajoutée à une zone mixte comme il en existe tant d'autres dans notre canton, pouvant même accueillir une majorité de logements et ne recélant dès lors plus aucun caractère stratégique pour le développement de notre économie cantonale.

Dans le même temps, l'étude EcoTerr⁴, réalisée par le bureau WüestPartner et mandatée par l'Agglomération de Fribourg, arrive à la conclusion que les terrains de Bertigny-Ouest sont les plus attractifs du Grand Fribourg, pouvant accueillir à la fois des grandes entreprises du secteur secondaire ou des entreprises à forte valeur ajoutée.

Nous sommes convaincus que la zone d'activités de Bertigny-Ouest, qui est la seule zone stratégique d'importance cantonale en Sarine-Campagne, doit être vouée aux activités à haute valeur ajoutée et être aussi une vitrine (au sens de la fiche P102 du plan directeur cantonal) depuis l'autoroute N12 au même titre que la zone d'activités bulloise et le secteur de Moncor de Villars-sur-Glâne. La couverture de l'autoroute est de ce fait inutile et contreproductive sur le secteur de Bertigny-Ouest.

Questions :

1. Est-ce que le Conseil d'Etat partage l'avis que le secteur de Bertigny, de par sa situation idéale, doit être uniquement et exclusivement voué à des activités secondaires et tertiaires à haute valeur ajoutée ?
2. Est-ce que la politique foncière active du canton sera mise en œuvre afin de faciliter la venue d'entreprises performantes et ainsi créer des emplois qualifiés pour la région et notre canton ?
3. Est-ce que le Conseil d'Etat partage l'avis que l'autoroute, sur le secteur de Bertigny, ne doit pas être couverte afin que la visibilité reste intacte sur le secteur d'activités, carte de visite de notre région ?

—

⁴ https://www.agglo-fr.ch/fileadmin/user_upload/Fichiers_Agglomeration_mise_a_jour_des_le_14-06-05/Qui_sommes_nous_/Documentation/Doc_Mob_Amen/f_Ecoterr_20180508_Rapport_EcoTerr_vf.pdf